

Le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire

1. Pendant les moments de travail en classe entière:

- Observer et ne pas hésiter à prendre des notes sur le comportement des élèves afin de faire le bilan avec l'enseignante régulièrement
- Surveiller que les élèves respectent les règles de la classe et les consignes données. Si besoin, signaler discrètement à l'enseignante l'élève qui ne les respecte pas
- Accompagner un élève aux toilettes si besoin de l'enfant exprimé à l'enseignante, et après accord de celle-ci
- Le changer si nécessaire à l'écart de la classe, après accord de l'enseignante
- Aider l'enseignante dans la préparation matérielle de la classe

2. Lors d'un atelier surveillé:

- Écouter attentivement les consignes données par l'enseignante aux élèves du groupe surveillé
- Ne pas hésiter à demander des précisions à l'enseignante
- Aider les élèves à gérer le matériel dont ils ont besoin pour réaliser le travail donné
- Faire respecter la consigne donnée par l'enseignante, la répéter et/ou la reformuler si nécessaire
- Éventuellement, remplir la grille d'observation AVS donnée par l'enseignante
- Signaler une erreur à un élève sans la corriger à sa place. Si l'erreur est récurrente, le noter sur la fiche d'observation
- Veiller à faire respecter un niveau sonore correct pour faciliter le travail de tous

3. Dans la cour:

- Faire respecter le règlement intérieur de l'école
- Dans la mesure du possible, veiller à faciliter l'inclusion des élèves de CLIS auprès des autres élèves de l'école

4. Les relations avec les parents:

- Ne pas évoquer le comportement ou le travail de leur enfant en classe en dehors de la présence de l'enseignante
- Lors des équipes de suivis, en cas de désaccord avec un membre de l'équipe éducative, en discuter en dehors de la présence des parents

5. En cas d'absence momentanée de l'enseignante dans la classe:

- Assurer une surveillance constante de tous les élèves
- Veiller à faire respecter un niveau sonore correct
- S'assurer que chaque élève termine le travail demandé et / ou respecte les consignes données pour le travail en autonomie

6. Lors des sorties scolaires:

- Veiller à ce que tous les élèves restent sous la surveillance de l'enseignante
- Veiller à ce que tous les élèves respectent les consignes de sécurité données par l'enseignante

En règle générale:

- Ne jamais faire le travail à la place de l'élève, à l'oral comme à l'écrit
- Ne jamais contredire un membre de l'équipe enseignante devant un élève ou devant un parent
- Ne jamais lever une punition donnée par un autre membre de l'équipe éducative sans accord préalable de celui-ci